



## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : NETTOYEUR PAR IMMERSION ET NETTOYEUR DE PIÈCES FROIDES  
SAFETY-KLEEN

ID FDS : 82411 FR

### Section 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

**Nom de la matière**

NETTOYEUR PAR IMMERSION ET NETTOYEUR DE PIÈCES FROIDES SAFETY-KLEEN

**Code de produit**

50, 699, 6861, 9699

**Synonymes**

Aucun.

**Usage du produit**

Pour nettoyer les carburateurs et les pièces métalliques. Si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits chimiques, consulter les Fiches de données de sécurité de ces produits. La FDS est destinée à être utilisée au Canada et aux États-Unis.

**Restrictions d'utilisation**

CE PRODUIT NE DOIT PAS ÊTRE VENDU NI UTILISÉ DANS L'ÉTAT DE LA CALIFORNIE.

**Détails sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**FABRICANT/FOURNISSEUR**

Safety-Kleen Systems, Inc.  
2600 North Central Expressway  
Suite 200  
Richardson, TX 75080, USA  
www.safety-kleen.com

**IMPORTATEUR/DISTRIBUTEUR**

Safety-Kleen Canada, Inc.  
25 Regan Road  
Brampton, Ontario, Canada L1A 1B2

Téléphone : 1-800-669-5740

N° de téléphone en cas d'urgence : 1-800-468-1760

**Date de la version**

1<sup>er</sup> décembre 2016

**Remplace la version du**

2 septembre 2014

**Date de la version originale**

1<sup>er</sup> décembre 1989

### Section 2 – IDENTIFICATION DES DANGER

**Classification conforme à l'Annexe 1 du Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17) (Canada) et à l'alinéa (d) du 29 CFR 1910.1200 (États-Unis).**

Liquides inflammables, Catégorie 4

Danger par aspiration, Catégorie 1

Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1A

Toxicité aiguë – Inhalation – Vapeur, Catégorie 2

Corrosion cutanée / Irritation cutanée, Catégorie 1

Lésions oculaires graves / Irritation oculaire, Catégorie 1

Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1A

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A

Cancérogénicité, Catégorie 2

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B

Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique, Catégorie 1 (sang, yeux, foie, système nerveux et appareil respiratoire)

## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : NETTOYEUR PAR IMMERSION ET NETTOYEUR DE PIÈCES FROIDES  
SAFETY-KLEEN

ID FDS : 82411 FR

Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique, Catégorie 3 (irritation des voies respiratoires)  
Toxicité pour certains organes cibles – Expositions répétées, Catégorie 1 (glandes surrénales, moelle osseuse, yeux, reins, foie, appareil digestif, système nerveux, appareil respiratoire, rate et testicules)

### ÉLÉMENTS DU SGH SUR LES ÉTIQUETTES

#### Symboles



#### Mention d'avertissement

Danger

#### Mention(s) de danger

Liquide combustible.  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
Mortel par inhalation .  
Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.  
Peut provoquer des symptômes allergiques ou asthmatiques ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Susceptible de provoquer le cancer.  
Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.  
Peut irriter les voies respiratoires.  
Risque avéré d'effets graves pour le sang, les yeux, le foie, le système nerveux et l'appareil respiratoire.  
Risque avéré d'effets graves pour les glandes surrénales, le sang, la moelle osseuse, l'appareil digestif, les yeux, les reins, le foie, le système nerveux, l'appareil respiratoire, la rate et les testicules à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### Conseil(s) de prudence

#### Prévention

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Lorsque la ventilation est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Porter des gants/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Ne pas respirer la poussière, les fumées, le gaz, le brouillard, les vapeurs, les aérosols. Porter un équipement de protection respiratoire. Bien se laver après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : NETTOYEUR PAR IMMERSION ET NETTOYEUR DE PIÈCES FROIDES  
SAFETY-KLEEN

ID FDS : 82411 FR

### Intervention

EN CAS D'INCENDIE : Utiliser du dioxyde de carbone, de la mousse antialcool, de la poudre extinctrice, de l'eau pulvérisée ou du brouillard d'eau pour l'extinction. En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin/obtenir des soins médicaux. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin/obtenir des soins médicaux. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. EN CAS D'INGESTION : Danger par aspiration. Ne PAS faire vomir. En cas de vomissement, maintenir la tête plus bas que les hanches pour aider à empêcher l'aspiration. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Un traitement spécifique est urgent.

### Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clé.

### Élimination

Éliminer le contenu/le récipient conformément à toute réglementation locale, régionale, nationale, internationale.

### Énoncé sur la toxicité inconnue

25,5 % du mélange est composé d'ingrédients dont la toxicité aiguë est inconnue.

### Autres dangers

Aucun connu.

## Section 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

N°CAS	Nom du composant	Pourcentage
64742-94-5	Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	30-60
872-50-4	1-Méthyl-2-pyrrolidone	10-30
34590-94-8	Éther de dipropylèneglycol et de monométhyle	7-13
112-80-1	Acide oléique	5-10
141-43-5	Éthanolamine	3-7
91-20-3	Naphtalène	3-6

## Section 4 – MESURES DE PREMIERS SECOURS

### Description des mesures nécessaires

#### Inhalation

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : **NETTOYEUR PAR IMMERSION ET NETTOYEUR DE PIÈCES FROIDES  
SAFETY-KLEEN**

ID FDS : 82411 FR

### Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin/obtenir des soins médicaux. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

### Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### Ingestion

EN CAS D'INGESTION : Danger par aspiration. Ne PAS faire vomir. En cas de vomissement, maintenir la tête plus bas que les hanches pour aider à empêcher l'aspiration. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Appeler au 1-800-468-1760 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

### Symptômes/effets les plus importants

#### Aigus

Mortel par inhalation, lésions oculaires (yeux), cutanées (peau), hépatiques (foie), du système nerveux, de l'appareil respiratoire, spléniques (rate) et testiculaires, troubles du système sanguin, irritation des voies respiratoires, sensibilisant cutané (peau) et respiratoire, danger par aspiration.

#### Retardés

Cancer, effets sur la reproduction, sensibilisant cutané (peau) et respiratoire.

### Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Administer un traitement symptomatique et de soutien.

## Section 5 – MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

### Agents extincteurs

#### Agents extincteurs appropriés

Dioxyde de carbone, mousse antialcool, poudre extinctrice, eau pulvérisée ou brouillard d'eau.

#### Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser de jets d'eau à haute pression.

### Dangers spéciaux posés par le produit chimique

Liquide combustible. La vapeur est plus lourde que l'air. Les vapeurs ou les gaz peuvent prendre feu à des sources inflammables éloignées et faire un retour de flamme. L'écoulement aux égouts peut créer un risque d'incendie. Les contenants chauffés peuvent se rompre ou être projetés en l'air. Les contenants vides peuvent retenir des résidus du produit dont des vapeurs inflammables ou explosives. Le produit peut être sensible aux décharges d'électricité statique, qui pourraient entraîner un incendie ou une explosion.

### Produits de combustion dangereux

Les produits de décomposition et de combustion peuvent être toxiques. La combustion peut produire des oxydes d'azote, des halogénures acides, du monoxyde de carbone et des composés organiques non identifiés.

## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : NETTOYEUR PAR IMMERSION ET NETTOYEUR DE PIÈCES FROIDES  
SAFETY-KLEEN

ID FDS : 82411 FR

### Mesures à prendre en cas d'incendie

Tenir à l'écart des sources d'inflammation - Ne pas fumer. Maintenir à distance les personnes non indispensables, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès. Déplacer les contenants du lieu de l'incendie si cela peut être fait sans risque. Refroidir les contenants avec de l'eau pulvérisée longtemps après l'extinction de l'incendie. Combattre l'incendie depuis une distance maximale ou utiliser des supports à tuyaux autonomes ou des lances à régulation. Dans le cas d'un incendie important, utiliser des supports à tuyaux autonomes ou des lances à régulation ; si cela est impossible, évacuer la zone et laisser le feu brûler. Évacuer immédiatement en cas d'augmentation du son provenant de la soupape de sécurité ou en cas de changement de couleur des réservoirs causé par l'incendie. Il faut se tenir à l'écart des extrémités des réservoirs. Pour les réservoirs, les wagons-citernes et les camions-citernes, le rayon d'évacuation est de 800 mètres (1/2 mile). Rester au vent et éviter les zones en contrebas. Endiguer en vue d'une élimination ultérieure.

### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive (APRA) et de l'équipement de protection complet sont requis en cas d'incendie.

## Section 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter des vêtements et de l'équipement de protection individuelle. Voir la Section 8. Éviter le rejet dans l'environnement.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Retirer toutes les sources d'inflammation. Ne pas toucher le produit déversé accidentellement ni marcher dessus. Colmater la fuite, si cela peut se faire sans risque. Porter l'équipement de protection et fournir les mécanismes techniques précisés à la SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE. Isoler la zone dangereuse. Empêcher le personnel non indispensable et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Ventiler la zone et éviter de respirer la vapeur ou le brouillard. De la mousse supprimant l'émission de vapeurs peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Contenir le déversement de façon à empêcher la contamination des eaux de surface et des égouts. Contenir le déversement sous forme liquide en vue d'une récupération éventuelle ou absorber avec une matière sorbante compatible et pelleter à l'aide d'un outil antiétincelles propre dans un contenant pouvant être scellé pour l'éliminer. De plus, en cas de gros déversement : L'eau pulvérisée peut réduire la vapeur, mais elle ne peut pas empêcher l'inflammation dans les espaces clos. Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour le recueillir et l'éliminer plus tard. Il pourrait y avoir des exigences réglementaires précises en matière de déclaration, associées aux déversements, aux fuites ou aux rejets de ce produit. Voir également la SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION.

## Section 7 – MANUTENTION ET STOCKAGE

### Précautions relatives à la sécurité de manutention

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles ou des flammes. Lorsque des mélanges inflammables peuvent être présents, utiliser de l'équipement sécuritaire pour de tels endroits. Utiliser des outils anti-étincelles propres et de l'équipement antidéflagrant. Les contenants métalliques, notamment les camions et les wagons-citernes, doivent être mis à la masse et placés en métallisation lors du transfert du produit. Ne pas respirer la vapeur ou le brouillard. Utiliser dans un endroit bien ventilé. Éviter le contact avec les yeux, la peau, les vêtements et les chaussures. Ne pas fumer en utilisant ce produit.

### Conditions de sécurité de stockage, y compris les incompatibilités

Ne pas mettre sous pression, découper, braser, souder, percer ni meuler les contenants. Tenir les contenants à l'écart de la chaleur, des flammes, des étincelles, de l'électricité statique ou d'autres sources d'inflammation. Les contenants vides peuvent contenir des résidus du produit et peuvent être dangereux. Voir la SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT pour y trouver des renseignements sur le Groupe d'emballage.

## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : NETTOYEUR PAR IMMERSION ET NETTOYEUR DE PIÈCES FROIDES  
SAFETY-KLEEN

ID FDS : 82411 FR

### Incompatibilités

Matières fortement oxydantes.

## Section 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Limites d'exposition des composants

<b>1-Méthyl-2-pyrrolidone</b>	<b>872-50-4</b>
Ontario	TWA de 400 mg/m <sup>3</sup>
Yukon	TWA de 100 ppm ; TWA de 400 mg/m <sup>3</sup> ; STEL de 125 ppm ; STEL de 500 mg/m <sup>3</sup>
<b>Éther de dipropylèneglycol et de monométhyle</b>	<b>34590-94-8</b>
Alberta	TWA de 100 ppm ; TWA de 606 mg/m <sup>3</sup> ; STEL de 150 ppm ; STEL de 909 mg/m <sup>3</sup> ; La substance peut être facilement absorbée par la peau intacte
Colombie-Britannique ; Territoires du Nord-Ouest ; Nunavut ; Ontario	TWA de 100 ppm ; Mention « Peau » ; STEL de 150 ppm
Manitoba	TWA de 100 ppm ; Peau - potentiel d'absorption cutanée ; Peau – contribution potentielle importante à l'exposition globale par voie cutanée
New Brunswick	TWA de 100 ppm ; TWA de 606 mg/m <sup>3</sup> ; STEL de 150 ppm ; STEL de 909 mg/m <sup>3</sup> Peau - potentiel d'absorption cutanée
Nouvelle-Écosse	TWA de 100 ppm ; STEL de 150 ppm Peau – contribution potentielle importante à l'exposition globale par voie cutanée
Île-du Prince-Édouard	TWA de 100 ppm ; STEL de 150 ppm
Québec	TLV-TWA de 100 ppm ; TLV-TWA de 606 mg/m <sup>3</sup> ; STEV de 150 ppm ; STEV de 909 mg/m <sup>3</sup> ; Désignation « Peau »
Saskatchewan	TWA de 100 ppm ; STEL de 150 ppm ; Potentiellement nocif après absorption par la peau ou les muqueuses
ACGIH	TWA de 100 ppm ; STEL de 150 ppm ; Peau – contribution potentielle importante à l'exposition globale par voie cutanée
OSHA finales	TWA de 100 ppm ; TWA de 600 mg/m <sup>3</sup> ; Prévenir ou réduire l'absorption par la peau

## Fiche de données de sécurité

**Nom de la matière : NETTOYEUR PAR IMMERSION ET NETTOYEUR DE PIÈCES FROIDES  
SAFETY-KLEEN**

**ID FDS : 82411 FR**

OSHA annulées	TWA de 100 ppm ; TWA de 600 mg/m <sup>3</sup> ; STEL de 150 ppm ; STEL de 900 mg/m <sup>3</sup> ; Prévenir ou réduire l'absorption par la peau
NIOSH	TWA de 100 ppm ; TWA de 600 mg/m <sup>3</sup> ; STEL de 150 ppm ; STEL de 900 mg/m <sup>3</sup> ; Potentiel d'absorption cutanée
<b>Éthanolamine</b>	<b>141-43-5</b>
Alberta ; New Brunswick	TWA de 3 ppm ; TWA de 7,5 mg/m <sup>3</sup> ; STEL de 6 ppm ; STEL de 15 mg/m <sup>3</sup>
Colombie-Britannique ; Territoires du Nord-Ouest ; Nouvelle-Écosse ; Nunavut ; Ontario ; Île-du-Prince-Édouard ; Saskatchewan	TWA de 3 ppm ; STEL de 6 ppm
Manitoba	TWA de 3 ppm
Québec	TLV-TWA de 3 ppm ; TLV-TWA de 7,5 mg/m <sup>3</sup> ; STEV de 6 ppm ; STEV de 15 mg/m <sup>3</sup>
Yukon	TWA de 3 ppm ; TWA de 6 mg/m <sup>3</sup> ; STEL de 6 ppm ; STEL de 12 mg/m <sup>3</sup>
ACGIH	TWA de 3 ppm ; STEL de 6 ppm
OSHA finales	TWA de 3 ppm ; TWA de 6 mg/m <sup>3</sup>
OSHA annulées ; NIOSH	TWA de 3 ppm ; TWA de 8 mg/m <sup>3</sup> ; STEL de 6 ppm ; STEL de 15 mg/m <sup>3</sup>
<b>Naphtalène</b>	<b>91-20-3</b>
Alberta	TWA de 10 ppm ; TWA de 52 mg/m <sup>3</sup> ; STEL de 15 ppm ; STEL de 79 mg/m <sup>3</sup> ; La substance peut être facilement absorbée par la peau intacte
Colombie-Britannique ; Territoires du Nord-Ouest ; Nunavut ; Ontario ; Saskatchewan	TWA de 10 ppm ; Mention « Peau » ; STEL de 15 ppm
Manitoba ; Nouvelle-Écosse	TWA de 10 ppm ; Peau – contribution potentielle importante à l'exposition globale par voie cutanée
New Brunswick	TWA de 10 ppm ; TWA de 52 mg/m <sup>3</sup> ; STEL de 15 ppm ; STEL de 79 mg/m <sup>3</sup>
Île-du-Prince-Édouard	TWA de 10 ppm
Québec	TLV-TWA de 10 ppm ; TLV-TWA de 52 mg/m <sup>3</sup> ; STEV de 15 ppm ; STEV de 79 mg/m <sup>3</sup>

## Fiche de données de sécurité

**Nom de la matière : NETTOYEUR PAR IMMERSION ET NETTOYEUR DE PIÈCES FROIDES  
SAFETY-KLEEN**

**ID FDS : 82411 FR**

Yukon	TWA de 10 ppm ; TWA de 50 mg/m <sup>3</sup> ; STEL de 15 ppm ; STEL de 75 mg/m <sup>3</sup>
ACGIH :	TWA de 10 ppm ; Peau – contribution potentielle importante à l'exposition globale par voie cutanée
OSHA finales	TWA de 3 ppm ; TWA de 50 mg/m <sup>3</sup>
OSHA annulées : NIOSH	TWA de 10 ppm ; TWA de 50 mg/m <sup>3</sup> ; STEL de 15 ppm ; STEL de 75 mg/m <sup>3</sup>

### ACGIH – Valeurs limites d'exposition TLV – Indices biologiques d'exposition BEI (*Biological Exposure Indices*)

#### **1-Méthyl-2-pyrrolidone (872-50-4)**

100 mg/L Milieu : urine Temps : fin du quart de travail Paramètre : 5-Hydroxy-N-méthyl-2-pyrrolidone

#### **Naphtalène (91-20-3)**

Temps : fin du quart de travail Paramètre : Napht-1-ol avec hydrolyse plus Napht-2-ol avec hydrolyse (non quantitatif, non spécifique)

### Contrôles d'ingénierie

Fournir la ventilation générale nécessaire pour maintenir la concentration de vapeur ou de brouillard au-dessous des limites d'exposition applicables. Lorsqu'une ventilation générale adéquate n'est pas disponible, employer des enceintes isolées de sécurité, une ventilation par aspiration à la source ou d'autres installations techniques pour garder les concentrations dans l'air au-dessous des limites d'exposition applicables. Lorsque des mélanges explosifs peuvent être présents, utiliser de l'équipement sécuritaire pour de tels endroits.

### Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

#### **Protection des yeux et du visage**

Porter des lunettes de sécurité. Une protection supplémentaire telle que des lunettes de protection contre les produits chimiques, un écran facial ou un respirateur peut être nécessaire selon l'usage prévu et les concentrations de brouillard ou de vapeurs. Il est recommandé d'avoir une douche oculaire d'urgence et des douches de décontamination d'urgence. Le port des lentilles de contact n'est pas recommandé.

#### **Protection de la peau**

Afin d'éviter le contact prolongé ou répété lorsqu'il y a risque de déversements et de projections, porter un écran facial, des bottes, un tablier, une combinaison complète, une chemise à manches longues ou d'autres vêtements de protection adéquats résistants aux produits chimiques.

#### **Protection des voies respiratoires**

Utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré à masque complet muni de cartouches anti-vapeurs organiques homologuées par le NIOSH lorsque la concentration de vapeur ou de brouillard dépasse les limites d'exposition applicables. La protection offerte par les respirateurs à adduction d'air filtré est limitée. Le choix et l'emploi de l'équipement de protection respiratoire doivent être conformes à la norme générale de l'industrie de l'OSHA (*OSHA General Industry Standard*) 29 CFR 1910.134 aux États-Unis ou à la norme de la CSA Z94.4 au Canada.

#### **Recommandations sur les gants**

Porter des gants adéquats résistants aux produits chimiques qui conviennent.



## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : **NETTOYEUR PAR IMMERSION ET NETTOYEUR DE PIÈCES FROIDES  
SAFETY-KLEEN**

ID FDS : 82411 FR

### Équipement de protection

L'équipement de protection individuelle doit être choisi en fonction des conditions d'utilisation de cette matière. Une évaluation des dangers présents dans l'aire de travail relativement aux besoins en EPI doit être effectuée par un professionnel qualifié conformément aux exigences réglementaires. L'EPI suivant doit être considéré comme le minimum requis : lunettes de sécurité, gants et sarrau de laboratoire ou tablier.

### Section 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Apparence</b>	Clair et brun	<b>État physique</b>	Liquide
<b>Odeur</b>	Caractéristique	<b>Couleur</b>	Brun
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible	<b>pH</b>	11
<b>Point de fusion</b>	≤ -12°C (10°F)	<b>Point d'ébullition</b>	171°C (340°F) (Initial)
<b>Intervalle des points d'ébullition</b>	Non disponible	<b>Point de congélation</b>	Non disponible
<b>Vitesse d'évaporation</b>	1 (Acétate de butyle = 1)	<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	443°C (829°F) (Environ)	<b>Point d'éclair</b>	> 60°C (140°F)
<b>Limite inférieure d'explosivité</b>	0,8 % vol. (Environ)	<b>Température de décomposition</b>	Non disponible
<b>Limite supérieure d'explosivité</b>	7 % vol. (Environ)	<b>Pression de vapeur</b>	< 0,4 mm Hg à 20°C (68°F)
<b>Densité de vapeur (air=1)</b>	Non disponible	<b>Densité relative (eau=1)</b>	0,95 (Eau = 1)
<b>Solubilité dans l'eau</b>	(Complète)	<b>Coefficient de partage : n-octanol/eau</b>	Non disponible
<b>Viscosité</b>	Non disponible	<b>Solubilité (Autre)</b>	Non disponible
<b>Masse volumique</b>	7,9 lb/gallon US (950 g/L)	<b>Masse moléculaire</b>	Sans objet
<b>Composés organiques volatils (Tel que réglementé)</b>	100 % en masse ; 7,9 lb/gallon US ; 950 g/L ; Conformément au 40 CFR Partie 51.100(s) Pression de vapeur des COV : < 1,0 mm Hg à 20°C (68°F) CONTIENT : Solvant photochimiquement réactif (60 % par volume). Consulter votre réglementation locale, provinciale ou d'État sur la qualité de l'air pour y trouver les renseignements propres à votre emplacement		

### Section 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### Réactivité

Aucun risque de réactivité n'est attendu.

## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : NETTOYEUR PAR IMMERSION ET NETTOYEUR DE PIÈCES FROIDES  
SAFETY-KLEEN

ID FDS : 82411 FR

### Stabilité chimique

Stable à des températures et pressions normales.

### Risque de réactions dangereuses

Ne se polymérise pas.

### Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes, les étincelles et autres sources d'inflammation. Éviter le contact avec les matières incompatibles.

### Matières incompatibles

Acides, alcalis, agents oxydants, halogènes réactifs ou métaux réactifs.

### Produits de décomposition dangereux

Sans objet dans des conditions normales d'utilisation et de stockage. Voir aussi la SECTION 5 : PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX.

## Section 11 – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Informations sur les voies d'exposition probables

#### Respiratoire

Mortel par inhalation lorsque les concentrations dans l'air avoisinent les valeurs de CL50 des composants. Peut irriter les voies respiratoires, peut provoquer des symptômes allergiques ou asthmatiques ou des difficultés respiratoires par inhalation.

#### Cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

#### Orale

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### Toxicité aiguë et chronique

#### Analyse des composants - DL50/CL50

Les composants de cette matière ont fait l'objet d'un examen dans diverses sources ; les paramètres ultimes choisis que voici sont publiés :

##### **Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (64742-94-5)**

Oral DL50 Rat > 5 000 mg/kg ; Dermique DL50 Lapin > 2 mL/kg ; Inhalation CL50 Rat > 590 mg/m<sup>3</sup> 4 h

##### **1-Méthyl-2-pyrrolidone (872-50-4)**

Inhalation CL50 Rat 3914 mg/kg ; Dermique DL50 Lapin 8 g/kg ; Inhalation CL50 Rat > 5,1 mg/L 4 h

##### **Éther de dipropylèneglycol et de monométhyle (34590-94-8)**

Oral DL50 Rat 5400 µL/kg ; Dermique DL50 Lapin 9500 mg/kg

##### **Acide oléique (112-80-1)**

Oral DL50 Rat 25 g/kg

##### **Éthanolamine (141-43-5)**

Oral DL50 Rat 1720 mg/kg ; Dermique DL50 Lapin 1000 mg/kg

##### **Naphtalène (91-20-3)**

Oral DL50 Rat 1110 mg/kg ; Dermique DL50 Lapin 1120 mg/kg ; Inhalation CL50 Rat > 340 mg/m<sup>3</sup> 1 h

### Données sur la toxicité du produit

#### Estimation de la toxicité aiguë

Dermique	> 2000 mg/kg
----------	--------------

## Fiche de données de sécurité

**Nom de la matière : NETTOYEUR PAR IMMERSION ET NETTOYEUR DE PIÈCES FROIDES  
SAFETY-KLEEN**

**ID FDS : 82411 FR**

Inhalation – Vapeur	0,6954 mg/L
Orale	> 2000 mg/kg

### Effets immédiats

Mortel par inhalation, lésions oculaires (yeux), cutanées (peau), hépatiques (foie), du système nerveux, de l'appareil respiratoire, spléniques (rate), et testiculaires, troubles du système sanguin, irritation des voies respiratoires, sensibilisant cutané (peau) et respiratoire, danger par aspiration.

### Effets retardés

Effets sur les glandes surrénales, troubles sanguins, effets sur la moelle osseuse, effets sur l'appareil digestif, lésions oculaires (yeux), lésions rénales (reins), lésions hépatiques (foie), lésion du système nerveux, lésions de l'appareil respiratoire, lésions spléniques (rate), lésions testiculaires, effets sur la reproduction, cancer, sensibilisant cutané (peau) et respiratoire.

### Données sur l'irritation/corrosivité

Provoque des brûlures des yeux et de la peau, une irritation des voies respiratoires.

### Sensibilisation respiratoire

Peut provoquer des symptômes allergiques ou asthmatiques ou des difficultés respiratoires par inhalation.

### Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

### Cancérogénicité des composants

<b>Naphtalène</b>	<b>91-20-3</b>
ACGIH :	A3 - Cancérogène confirmé chez l'animal dont la pertinence est inconnue chez l'homme
CIRC :	Monographie 82 [2002] (Groupe 2B (peut-être cancérogène pour l'homme))
NTP :	Raisonnement probable d'être cancérogène pour l'homme
OSHA :	Présent

### Mutagénicité pour les cellules germinales

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

### Données sur les effets tumorigènes

On ne dispose d'aucune donnée.

### Toxicité pour la reproduction

Les renseignements dont on dispose caractérisent cette substance comme un danger pour la reproduction.

### Toxicité sur certains organes cibles – Exposition unique

Sang, yeux, foie, système nerveux, appareil respiratoire.

### Toxicité sur certains organes cibles – Exposition répétée

Glandes surrénales, sang, moelle osseuse, appareil digestif, yeux, reins, foie, système nerveux, appareil respiratoire, rate, testicules.

### Danger par aspiration

Cette matière pose un danger par aspiration.

## Fiche de données de sécurité

**Nom de la matière : NETTOYEUR PAR IMMERSION ET NETTOYEUR DE PIÈCES FROIDES  
SAFETY-KLEEN**

**ID FDS : 82411 FR**

### Troubles médicaux existants pouvant être aggravés par l'exposition

Les personnes souffrant déjà de troubles hépatiques (foie), rénaux (reins), respiratoires (nez, gorge et poumons), du système nerveux central, oculaires (yeux) ou cutanés (peau) peuvent être plus sensibles aux effets de l'exposition.

## Section 12 – DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicologie

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Analyse des composants – Toxicité aquatique

<b>Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)</b>	<b>64742-94-5</b>
Poissons :	CL50 96 h Pimephales promelas 19 mg/L [statique] ; CL50 96 h Oncorhynchus mykiss 2,34 mg/L ; CL50 96 h Lepomis macrochirus 1740 mg/L [statique] ; CL50 96 h Pimephales promelas 45 mg/L [écoulement continu] ; CL50 96 h Pimephales promelas 41 mg/L
Invertébrés :	CE50 48 h Daphnia magna 0,95 mg/L IUCLID
<b>1-Méthyl-2-pyrrolidone</b>	<b>872-50-4</b>
Poissons :	CL50 96 h Lepomis macrochirus 832 mg/L [statique] ; CL50 96 h Pimephales promelas 1072 mg/L [statique] ; CL50 96 h Poecilia reticulata 1400 mg/L [statique]
Algues :	CE50 72 h Desmodesmus subspicatus > 500 mg/L IUCLID
Invertébrés :	CE50 48 h Daphnia magna 4897 mg/L IUCLID
<b>Éther de dipropylèneglycol et de monométhyle</b>	<b>34590-94-8</b>
Poissons :	CL50 96 h Pimephales promelas > 10 000 mg/L [statique]
Invertébrés :	CL50 48 h Daphnia magna 1919 mg/L IUCLID
<b>Acide oléique</b>	<b>112-80-1</b>
Poissons :	CL50 96 h Pimephales promelas 205 mg/L [statique]
<b>Éthanolamine</b>	<b>141-43-5</b>
Poissons :	CL50 96 h Pimephales promelas 227 mg/L [écoulement continu] ; CL50 96 h Brachydanio rerio 3684 mg/L [statique] ; CL50 96 h Lepomis macrochirus 300 - 1000 mg/L [statique] ; CL50 96 h Oncorhynchus mykiss 114 - 196 mg/L [statique] ; CL50 96 h Oncorhynchus mykiss > 200 mg/L [écoulement continu]

## Fiche de données de sécurité

**Nom de la matière : NETTOYEUR PAR IMMERSION ET NETTOYEUR DE PIÈCES FROIDES  
SAFETY-KLEEN**

**ID FDS : 82411 FR**

Algues :	CE50 72 h Desmodesmus subspicatus 15 mg/L IUCLID
Invertébrés :	CE50 48 h Daphnia magna 65 mg/L IUCLID
<b>Naphtalène</b>	<b>91-20-3</b>
Poissons :	CL50 96 h Pimephales promelas 5,74 – 6,44 mg/L [écoulement continu] ; CL50 96 h Oncorhynchus mykiss 1,6 mg/L [écoulement continu] ; CL50 96 h Oncorhynchus mykiss 0,91 – 2,82 mg/L [statique] ; CL50 96 h Pimephales promelas 1,99 mg/L [statique] ; CL50 96 h Lepomis macrochirus 31,0265 mg/L [statique]
Invertébrés :	CL50 48 h Daphnia magna 2,16 mg/L IUCLID ; CE50 48 h Daphnia magna 1,96 mg/L [Écoulement continu] EPA ; CE50 48 h Daphnia magna 1,09 – 3,4 mg/L [Statique] EPA

### Toxicité pour les invertébrés

On ne dispose d'aucune information supplémentaire.

### Persistance et dégradabilité

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

### Potentiel de bioaccumulation

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

### Mobilité dans le sol

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

### Autres effets nocifs

On ne dispose d'aucune information supplémentaire.

## Section 13 – DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

### Numéros de déchets des composants (États-Unis)

La U.S. EPA n'a publié aucun numéro de déchet pour les composants de ce produit.

### Méthodes d'élimination

Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux, d'État et locaux. Des règlements pourraient aussi s'appliquer aux contenants vides. La responsabilité de l'élimination correcte de la matière résiduelle incombe à son propriétaire.

Contactez Safety-Kleen en ce qui concerne le recyclage ou l'élimination correct.

## Section 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Information du DOT américain

**Appellation réglementaire :** *Corrosive liquid, basic, organic, n.o.s. (Contains : monoethanolamine)*

**N° UN/NA :** UN3267 **Classe de risques :** 8 **Groupe d'emballage :** III **Plaque(s)-étiquette(s) requise(s) :** CORROSIVE

**Information supplémentaire :** *Marine pollutant*

### Information de l'IATA :

**Appellation réglementaire :** *CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S.*

**N° UN :** UN3267

**Information supplémentaire :** *Marine pollutant*

### Information sur le TMD canadien

## Fiche de données de sécurité

**Nom de la matière : NETTOYEUR PAR IMMERSION ET NETTOYEUR DE PIÈCES FROIDES SAFETY-KLEEN**

**ID FDS : 82411 FR**

**Appellation réglementaire:** LIQUIDE CORROSIF, BASIQUE, ORGANIQUE, N.S.A. (monoéthanolamine)

**N° UN :** UN3267 **Classe de risques :** 8 **Groupe d'emballage:** III **Plaque(s)-étiquette(s) requise(s) :** CORROSIF

**Information supplémentaire**

Numéro du Guide des mesures d'urgence : 128 : Référence. *Guide nord-américain des mesures d'urgence*

### Section 15 – INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

**Règlements canadiens**

**LCPE – Liste des substances d'intérêt prioritaire**

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

**Substances appauvrissant la couche d'ozone**

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

**Conseil canadien des ministres de l'environnement – Recommandations pour la qualité des sols**

<b>Naphtalène</b>	<b>91-20-3</b>
Zones résidentielles et forêts-parcs	(consulter la fiche d'information)

**Conseil canadien des ministres de l'environnement – Recommandations pour la qualité de l'eau**

<b>Naphtalène</b>	<b>91-20-3</b>
Vie aquatique marine	1,4 µg/L

**Réglementation fédérale des États-Unis**

Cette matière contient un ou plusieurs produits chimiques suivants tenus d'être identifiés en vertu des articles 302 de la SARA (40 CFR 355 Appendice A), de l'article 313 de la SARA (40 CFR 372.65), de la CERCLA (40 CFR 302.4), de l'alinéa 12(b) de la TSCA, ou ne nécessite un plan de sécurité du procédé (*process safety plan*) de l'OSHA.

<b>1-Méthyl-2-pyrrolidone</b>	<b>872-50-4</b>
313 de la SARA :	concentration de minimis de 1 %
<b>Naphtalène</b>	<b>91-20-3</b>
313 de la SARA :	concentration de minimis de 0,1 %
CERCLA :	QD finale de 100 lb ; QD finale de 45,4 kg

**Article 311/312 de la SARA (40 CFR 370 Sous-parties B et C)**

**Dangers aigus pour la santé :** oui **Dangers chroniques pour la santé :** oui **Incendie :** oui **Pression :** non  
**Réactivité :** non

**Analyse des composants – Inventaire**

**Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (64742-94-5) ; 1-Méthyl-2-pyrrolidone (872-50-4) ; Éther de dipropylèneglycol et de monométhyle (34590-94-8) ; Acide oléique (112-80-1) ; Éthanolamine (141-43-5) ; Naphtalène (91-20-3)**

É-U	CAN
Oui	LIS

## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : NETTOYEUR PAR IMMERSION ET NETTOYEUR DE PIÈCES FROIDES  
SAFETY-KLEEN

ID FDS : 82411 FR

### Règlements des États américains

Les composants suivants figurent dans une ou plusieurs des listes de substances dangereuses des États américains suivants :

Composant	N°CAS	MA	MN	NJ	PA	CA
1-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Éther de dipropylèneglycol et de monométhyle	34590-94-8	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Acide oléique	112-80-1	Non	Non	Non	Non	Oui
Éthanolamine	141-43-5	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Naphtalène	91-20-3	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

## Section 16 – AUTRES INFORMATIONS

### Classement des dangers selon la NFPA

Santé : 3 Incendie : 2 Réactivité : 0

Échelle des dangers : 0 = Minimale 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Sévère

### Résumé des changements

Révision pour respecter le SIMDUT canadien 2015.

### Clé/légende

ACGIH - *American Conference of Governmental Industrial Hygienists* (États-Unis) ; BOD - *Biochemical Oxygen Demand* (DBO - demande biochimique en oxygène) ; C - Celsius ; CAN - Canada ; CA/MA/MN/NJ/PA – Californie / Massachusetts / Minnesota / New Jersey / Pennsylvanie\* ; CAS - *Chemical Abstracts Service* (États-Unis) ; CFR - *Code of Federal Regulations* (code des règlements fédéraux) (É-U) ; CERCLA - *Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act* (États-Unis) ; CLP - *Classification, Labelling, and Packaging* (classification, étiquetage et emballage) ; CPR - *Controlled Products Regulations* (RPC - Règlement sur les produits contrôlés) (Canada) ; DOT - *Department of Transportation* (États-Unis) ; DSL - *Domestic Substances List* (LIS - Liste intérieure des substances) (Canada) ; EPA - *Environmental Protection Agency* (États-Unis) ; F - Fahrenheit ; EPCRA (*Emergency Planning and Community Right-to-Know Act*) (États-Unis) ; IARC - *International Agency for Research on Cancer* (CIRC - Centre International de Recherche sur le Cancer) ; IATA - *International Air Transport Association* (Association du Transport Aérien International) ; IDL - *Ingredient Disclosure List* (LDI - Liste de divulgation des ingrédients) (Canada) ; IDLH - *Immediately Dangerous to Life and Health* (présentant un danger immédiat pour la vie ou la santé) ; IMDG - *International Maritime Dangerous Goods* ; Kow - *Octanol/water partition coefficient* (Koe - coefficient de partage octanol-eau) ; LEL - *Lower Explosive Limit* (LIE - limite inférieure d'explosivité) ; LLV - *Level Limit Value* (Valeur seuil du niveau) ; LOLI - *List Of Lists*<sup>TM</sup> (liste des listes) - *ChemADVISOR's Regulatory Database* ; MAK - *Maximum Concentration Value in the Workplace* (valeurs de concentration maximales en milieu de travail) ; MEL - *Maximum Exposure Limits* (LSE - limites supérieures d'exposition) ; NDSL - *Non-Domestic Substance List* (Liste extérieure des substances) (Canada) ; NFPA - *National Fire Protection Agency* (États-Unis) ; NIOSH - *National Institute for Occupational Safety and Health* (États-Unis) ; NJTSR - *New Jersey Trade Secret Registry* (États-Unis) ; NTP - *National Toxicology Program* (États-Unis) ; OSHA - *Occupational Safety and Health Administration* (États-Unis) ; PEL - *Permissible Exposure Limit* (limite d'exposition admissible) ; RCRA - *Resource Conservation and Recovery Act* (États-Unis) ; SARA - *Superfund Amendments and Reauthorization Act* (États-Unis) ; STEL - *Short-term Exposure Limit* (limite d'exposition de courte durée) ; TDG - *Transportation of Dangerous Goods* (TMD - Transport de marchandises dangereuses) (Canada) ; TLV - *Threshold Limit Value* (valeur limite d'exposition) ; TSCA - *Toxic Substances Control Act* (États-Unis) ; TWA - *Time Weighted Average* (moyenne pondérée en fonction du temps) ; UEL - *Upper Explosive Limit* (LES - limite supérieure d'explosivité) ; UN/NA - *United Nations /North American* (Nations Unies / Nord-américain) ; US - *United States* (É-U – États-Unis) ; WHMIS - *Workplace Hazardous Materials Information System* (SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail) (Canada).

### Avis de non responsabilité

## Fiche de données de sécurité

**Nom de la matière : NETTOYEUR PAR IMMERSION ET NETTOYEUR DE PIÈCES FROIDES  
SAFETY-KLEEN**

**ID FDS : 82411 FR**

L'utilisateur assume tout risque se rattachant à l'utilisation de ce produit. Au meilleur de notre connaissance, les renseignements figurant dans la présente sont exacts. Toutefois, Safety-Kleen se dégage de toute responsabilité quelle qu'elle soit relative à l'exactitude ou au caractère complet des renseignements fournis dans la présente. Aucune représentation ou garantie, explicite ou implicite, du caractère de la qualité marchande ou de la convenance à une fin particulière ou de toute autre nature n'est exprimée par la présente en ce qui concerne les renseignements ou le produit auquel se rapportent lesdits renseignements. Les données contenues dans cette fiche s'appliquent au produit tel qu'il est fourni à l'utilisateur.